



Retrouvez-nous sur [www.lanrivoare.fr](http://www.lanrivoare.fr)

## Agenda

**04 février** : répétitions de l'Ensemble Vocal organisées par le Club des Châtaigniers.

**05 février** : opération de don de tables d'écoliers organisée par la municipalité.

**15 février** : concours de dominos et belote organisé par le Club des Châtaigniers.

**22 février** : atelier mémoire organisé par le Club des Châtaigniers.

**24 février** : assemblée Générale du Club des Châtaigniers.

**25 février** : soirée jeux de société organisée par l'Espace Jeunes.

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h

Mardi : 9h-12h / 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : les 5 et 19/02 de 9h-12h

## Etat civil

### NAISSANCE

Eléa DURAND née le 13 janvier 2022



## Vie municipale

### DON DE TABLES D'ECOLIERS

Le **samedi 5 février 2022** de 10h à 12h à la maison se trouvant dans la venelle rejoignant le parking de la mairie et celui du lavoir, la commune vous propose des tables d'écoliers individuelles et leurs chaises.

Les services techniques pourront livrer les tables et les chaises réservées sur la commune uniquement.





### TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Les travaux d'assainissement collectif se poursuivent avec la mise en place des pompes de relevage dans la rue de Bellevue et impasse de Keramoign.

L'entreprise Kerleroux interviendra ensuite pour terminer les travaux route d'Argenton et procéder à la remise en état des voiries et trottoirs abîmés par les tranchées lors de la pose des différentes canalisations.

### DEMANDES D'URBANISME

#### ✓ Déclarations Préalables déposées

M. PODEUR, abri de jardin

M. PELLEN, clôture

M. GELEBART, clôture

#### ✓ Permis de construire accordés

EARL DU GUILLY, hangar

M. ROUDOT et Mme MILIN, maison individuelle

#### ✓ Permis de construire refusés

M. DESSANDIER, maison individuelle

## Le saviez-vous?

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer **votre demande d'autorisation d'urbanisme** par voie électronique. Un guichet unique est à votre disposition par ce biais: <https://sve.sirap.fr/#/029119/>

Le formulaire de demande sera rempli directement en ligne, les pièces demandées seront jointes à la demande. Suite à ce dépôt, les services municipaux recevront directement votre demande. Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche par mail à [urbanisme@lanrivoare.fr](mailto:urbanisme@lanrivoare.fr) ou au 02.98.84.24.75.

La campagne de recensement de la population a débuté le jeudi 20 janvier et se terminera le samedi 19 février.

Deux agents recenseurs (munis d'une carte officielle) parcourent le territoire de Lanrivoaré et distribueront un questionnaire «papier», puis conviendront d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous souhaitez répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra une notice avec des identifiants vous permettant la saisie des renseignements en ligne.

Le recensement, c'est encore plus simple sur Internet ! Soyez Vigilants ! Le recensement de la population est gratuit : ne répondez jamais aux sites qui vous réclament de l'argent !

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs : (Renée Pennors et Angéline Becquereau)



#### ✓ Permis d'aménager accordé

M. GOURMELON, division parcellaire

#### ✓ Certificat d'urbanisme opérationnel

M. SALAUN, maison individuelle

M. RAGUENES, maison individuelle

## Offre d'emploi

La commune de Lanrivoaré recrute **un agent d'entretien** évoluant au sein des espaces verts et de ses structures.

Fiche de poste disponible sur le site internet de la mairie : <http://www.lanrivoare.fr/>

Pour plus d'informations, merci de contacter la mairie au 02.98.84.24.75 ou par mail à [info@lanrivoare.fr](mailto:info@lanrivoare.fr).

# Enfance Jeunesse

## ESPACE JEUNES

### Agenda



**Programmation des vacances de février du 7 au 18 février :** l'Espace Jeunes propose un atelier : « Sciences et Cuisine » : Place à la créativité ! Dans cet atelier, on teste des expériences scientifiques, on bidouille, on expérimente, on invente et on crée ensemble.

**Préparation des séjours été 2022 :** L'année 2022 a commencé et c'est l'occasion pour l'Espace Jeunes de se projeter dans la préparation des séjours de cet été ! L'équipe d'animation est à votre écoute pour vos envies et idées pour cet été, alors n'hésitez pas !

**25 février : Soirée jeux de société :** 11-14 ans. La soirée commence par un repas permettant un temps d'échanges et de retrouvailles, pour laisser place ensuite aux jeux apportés par certains ou proposés par les animateurs.

### Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription est obligatoire pour participer aux sorties et aux activités de l'Espace Jeunes. Il pourra être remis en main propre lors des horaires d'ouverture ou déposé dans la boîte aux lettres de l'Espace Jeunes.

**dossier disponible sur le site de la mairie ou directement à l'Espace Jeunes**



Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest  
Milizac Guipronvel  
Laëtitia et Julien : 06.08.35.59.50  
espaces\_jeunes\_mgl  
lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org



Le PASS CULTURE pour les jeunes, accessible dès 15 ans, vous permet de disposer d'une aide financière pour participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...) ou d'acheter des matériels et biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...).

Pour pouvoir bénéficier du pass culture, il faut télécharger l'application via le lien suivant : <https://pass.culture.fr/>

Pour les plus de 18 ans, un crédit d'aide de 500 € utilisable dans les 2 ans, 20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans.

# Vie Scolaire

## TOUTES LES CLASSES

### Acquisition de matériel informatique



L'école publique Pierre Mac Orlan se modernise grâce à l'acquisition de matériel informatique. La mairie de Lanrivoaré a réalisé l'achat d'un vidéoprojecteur, d'une tablette tactile géante, de quinze ordinateurs portables pour les élèves et de deux ordinateurs portables pour les classes, le tout financé partiellement par une subvention de l'État. Ces nouveaux appareils ont été installés durant les vacances de Noël

### Nouvelle recrue pour l'école



Julia Cloatre, nouvelle venue dans l'équipe pédagogique de l'école Pierre Mac Orlan.

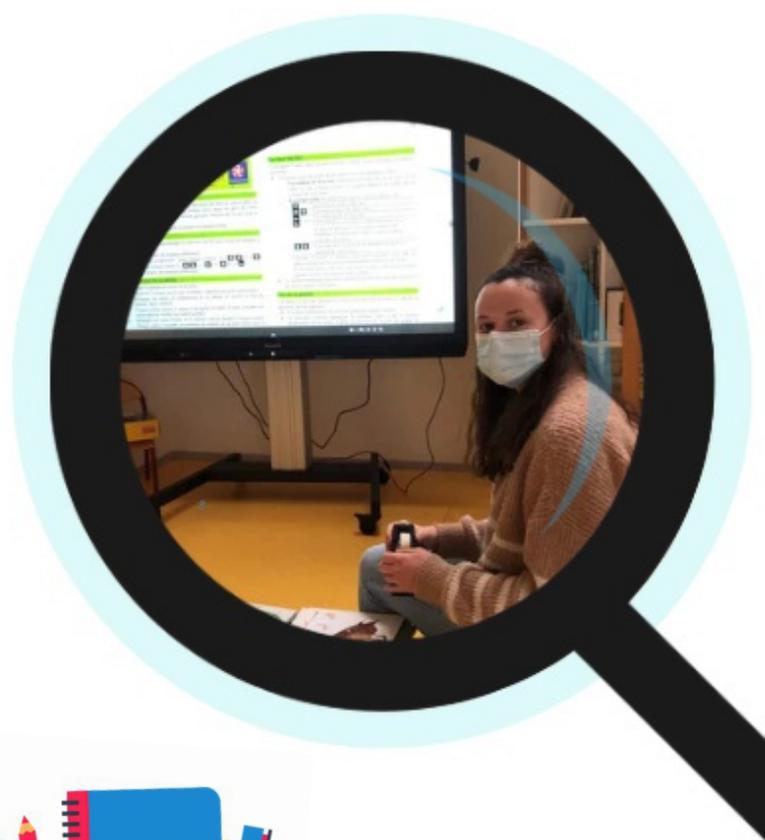
Julia, jeune recrutée en service civique universel (SCU), a rejoint depuis la rentrée de janvier, l'équipe pédagogique de l'école.

Les missions de Julia sont variées : elle encadre des groupes d'élèves dans les différentes classes de l'école, elle propose aux élèves des récréations à l'intérieur avec lecture et jeux de société, elle contribue à la réhabilitation et l'embellissement de la bibliothèque centre documentaire, elle soutient les élèves lors des activités pédagogiques complémentaires, elle participe aux sorties scolaires...

Tous les enseignants et tous les élèves sont ravis de son implication au sein de l'école, cela permet d'accentuer le bien-être et la réussite des élèves de Lanrivoaré.



La tablette géante, utilisée par toutes les classes permet de mêler apprentissages et numérique. Les ordinateurs portables sont mobiles, ils naviguent de classe en classe pour permettre un usage régulier et efficace. Les élèves de CM2 utilisent déjà ce nouveau matériel avec plaisir et envie.



# Vie Associative

## CLUB DES CHÂTAIGNIERS

- ▶ **Vendredi 04 février** : l'Ensemble Vocal "Joie et Chansons" reprend ses répétitions, salle Ti an Oll de 14h à 16h.
- ▶ **Mardi 15 février** : Interclub à Lanrivoaré : Dominos salle Ti an Oll et Belote salle Ti Kreiz. A partir de 13h30.
- ▶ **Mardi 22 février** : Atelier mémoire de 14 h à 16 h salle Ti An Oll
- ▶ **Jeudi 24 février** : Assemblée Générale du Club à 15h - salle Ti An Oll, sera suivie d'un goûter. A partir de 13h30 : vente des timbres 2022 au prix de 17 €. Se munir de sa carte d'adhérent.



Pour le spectacle Marie-Guerzaille du 8 avril 2022, il reste encore des places.  
Clôture des inscriptions pour le 7 mars dernier délai.

Bien entendu, ces dates seront susceptibles d'être modifiées compte tenu des nouvelles directives du Gouvernement concernant le COVID19.

## Infos et Services

Eline MICHOT et Sabine THOUVENIN vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année et vous informent du changement d'adresse de leur cabinet infirmier. Il se situera désormais au 1 résidence Park sur la commune de Lanrivoaré. Ce cabinet pluridisciplinaire accueillera Karine RAULT, diététicienne, installée sur la commune depuis 2019 et Marina BLAIZE, thérapeute holistique déjà présente dans les précédents locaux.

1 résidence Park, Lanrivoaré

Cabinet infirmier - 06 11 41 28 12

Karine RAULT - diététicienne - 06 68 42 66 72

Marina BLAIZE - thérapeute holistique - 06 86 79 29 34

Une info...



### CONSEILLERE NUMERIQUE

Nous vous rappelons que la conseillère numérique, Sophia Dubreuil, vous accueille pour vous accompagner dans l'utilisation des outils numériques, ordinateurs, tablettes, smartphone...

Sophia tient des permanences sur la commune : le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 15h30.

Contact : 02.98.84.24.75

# Informations Communautaires

## COLLECTE DES OBJETS

La recyclerie mobile sera présente en déchèterie (10h-12h et 14h-17h) pour collecter vos objets divers, vélos, petits meubles... en bon état : le 4 à Plourin, le 19 à Ploudalmezeau, le 26 à Plougonvelin. Le 12, une collecte spéciale aura lieu à Lampaul-Plouarzel, place de la mairie. Calendrier de toutes les collectes sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh). Renseignements au 02 98 32 37 83 ou [dechets@ccpi.bzh](mailto:dechets@ccpi.bzh).

## MAISON DE L'EMPLOI

A la recherche d'un job pour l'été ou d'un emploi ? Venez rencontrer des employeurs lors du forum le 5 mars 2022 de 9h30 à 12h - A l'Espace Socio-culturel de Saint Renan.

Information collective à 10h : J'ai moins de 18 ans – mode d'emploi / Etudes, stages, emploi à l'étranger

Atelier permanent : CV, lettre, entretiens

2 espaces : « Mobilité » et « création d'activité ». Contact : 02 98 32 47 80 ou [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh)

## ECOLE DE MUSIQUE



1

Stage adulte jazz-cabaret musique et danse à Saint Renan - Danse : 8 et 9/02, 19h-21h, Musique : 7, 8 et 9/02, 19h-21h . Renseignements et inscriptions : 02 98 84 97 60 ou [musique@ccpi.bzh](mailto:musique@ccpi.bzh), Laura Bernier (danse) : 06 65 51 50 22.

2

Stage de chant choral – 14, 15 et 16/02 à l'Espace Culturel de Saint Renan. Enfants 8-15 ans, 15-17h. Adultes et ados 17h30-19h30. Concert des stagiaires le 16/02 à 19h, accessible au public sur présentation du pass sanitaire. Renseignements et inscriptions : 02 98 84 97 60 ou [musique@ccpi.bzh](mailto:musique@ccpi.bzh).

PROCHAIN KELEIER

Parution le jeudi 24 février 2022

Articles à déposer avant le 10 février par mail à [info@lanrivoare.fr](mailto:info@lanrivoare.fr)

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

### 2021.14DEC-62 – INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) D'ITINERAIRES DE RANDONNÉE »

Rapporteur : Pascale ANDRÉ

Madame le Maire explique que Pays d'Iroise Communauté participe à la mise en valeur de la pratique de la randonnée en entretenant un patrimoine conséquent, au plan départemental de petite randonnée et a engagé un projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraire(s) de randonnée suivant(s) :

- Itinéraires pédestres
- Itinéraires vélos
- Itinéraires VTT
- Itinéraires équestres

Un ou plusieurs itinéraire(s) ayant pour Maître d'ouvrage Pays d'Iroise Communauté empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Pour poursuivre la démarche, il est nécessaire d'autoriser les passages en domaine privé communal.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »),

- d'autoriser le passage de randonneurs sur les propriétés privées communales ;
- d'autoriser le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges "balisage et signalétique en randonnées" du Département et la promotion touristique de tracés ;
- de demander l'inscription au PDIPR de(s) itinéraire(s) ayant pour Maître d'ouvrage Pays d'Iroise Communauté et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- de s'engager à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;

-d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document en lien avec la présente délibération

### 2021.14DEC63 – DÉTERMINATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission « Finances » s'est réunie le 7 décembre 2021 et qu'il convient de réévaluer les tarifs municipaux au titre de l'année 2022

Madame BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de tarifs de l'année 2022 de la commission finances.

REVISIONS TARIFS COMMUNAUX		Tarif 2021	Tarif 2022
Matériel	Plateaux	2,80 €	2,80 €
	Chaises	0,35 €	0,35 €
Concession cimetière	Simple -10 ans	86,00 €	87,00 €
	Simple - 30 ans	206,00 €	209,00 €
	Simple 50 ans	328,00 €	332,00 €
	Double 10 ans	160,00 €	162,00 €
	Double 30 ans	372,00 €	376,00 €
	Double 50 ans	597,00 €	603,00 €
Concession Cavurnes	Première concession 10 ans	706,00 €	714,00 €
	Première concession 30 ans	828,00 €	837,00 €
	Première concession 50 ans	950,00 €	960,00 €
	Renouvellement concession 10 ans	206,00 €	209,00 €
	Renouvellement concession 30 ans	328,00 €	332,00 €
	Renouvellement concession 50 ans	450,00 €	455,00 €
Photocopies			0,20 €
Droit de place pour commerce ambulancier par an		117,00 €	250,00 €

REVISIONS TARIFS COMMUNAUX - Location des salles		Tarif 2022		Tarif 2021	
		Tarifs	Tarifs réduits *	Tarifs	Tarifs réduits *
Ti An Oil	Midi ou soirée	270,00 €	216,00 €	267,00 €	214,00 €
	Journée (midi et soir)	432,00 €	346,00 €	427,00 €	342,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	97,00 €		96,00 €	
	Réunion professionnelle journée	164,00 €		162,00 €	
Ti Kreiz	Mariage	539,00 €	432,00 €	533,00 €	427,00 €
	Midi ou soirée	82,00 €	66,00 €	81,00 €	65,00 €
	Journée (midi et soir)	164,00 €	132,00 €	162,00 €	130,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	57,00 €		56,00 €	
	Réunion professionnelle journée	97,00 €		96,00 €	
Ti Laouen	Mariage	217,00 €	174,00 €	214,00 €	172,00 €
	Boulodrome	20,00 €		20,00 €	
Café après obsèques (Réservé aux commerçants en partenariat)		30,00 €		30,00 €	

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'approuver les tarifs municipaux au titre de l'année 2022.

### 2021.14DEC64 – DÉTERMINATION DES LOYERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL informe l'assemblée délibérante que la commission « Finances » s'est réunie le 7 décembre 2021 et qu'il convient de déterminer les loyers (bails commerciaux et fermages à au titre de l'année 2022).

Madame BOENNEC-KEREBEL présente les propositions de tarifs de l'année 2022 de la commission finances.

		2021	2022
Loyers*	Résidence du Park JM Coiffure (révision au 01/01/N à IRL 3T)	251,43 €	253,50 €
	1 Résidence du Park Sté ETNA (du 24/03/21 au 31/12/21)	430,00 €	
	1 Résidence du Park Les infirmières (à compter du 01/01/22) (révision au 01/01/N à l'ILAT 3T **)		En attente indice
	2 Résidence du Park Gwen Le Corvec (départ le 10/01/2021) (révision au 01/01/N à l'IRL 3T)	678,72 €	
	2 Résidence du Park Sté ETNA (à compter du 26/11/2021) (révision au 01/01/N à l'ILAT 3T **)	678,72 €	En attente indice

\* Les loyers sont calculés en fonction de l'indice de référence spécifié dans le bail conclu

\*\* L'indice ILAT 3T n'est connu tous les ans que entre le 15/12 et le 25/12

		2021	2022
Fermage*	Prix de l'hectare labourable	97,13 €	98,19 €
	Prix de l'hectare prairie	48,56 €	49,09 €

\*Les loyers de fermage sont calculés en fonction de l'indice national des fermages (I.N.F)

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'approuver les loyers municipaux au titre de l'année 2022.

### 2021.14DEC65 – RESTES A REALISER 2021

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL informe l'assemblée délibérante que compte-tenu de la clôture du budget principal d'investissement 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses non mandatées et la perception des recettes, de voter

l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022, lors du vote du budget principal de la commune,

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL présente les états des restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2021 à reporter sur l'exercice 2022.

LIBELLE OPERATION OU ARTICLE	MONTANT REPORT
2031 - Frais d'études	8 200,00
2051 - Concessions et droits similaires	2 800,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00
2135 - Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	28 000,00
2152 - Installations de voirie	9 300,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	24 500,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	38 000,00
2184 - Mobilier	4 000,00
2313 - Constructions	78 000,00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	12 000,00
	<b>224 800,00</b>

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'adopter les états des restes à réaliser pour un montant des dépenses d'investissement du budget à reporter de 224 800 € ; d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 2021.14DEC66 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L, 1612 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Chapitre	BP 2021	25 %
20 : immobilisations incorporelles	20 260 €	5 065 €
21 : Immobilisations corporelles	419 510 €	104 878 €
23 : immobilisations en cours	257 000 €	64 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>696 770 €</b>	<b>174 193 €</b>

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'accepter et d'autoriser de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

### 2021.14DEC67 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Céline BOENNEC-KEREBEL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que suite aux états présentés par le comptable au mois de décembre 2021 concernant son impossibilité de recouvrer des titres de recettes des exercices 2019 et 2020 et, par là-même, sa demande de passer ces titres en admission en non-valeur, le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier afin de pouvoir émettre un mandat de paiement pour annuler ces titres de recettes.

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL ajoute qu'il s'agit de titres d'un faible montant, ou dont les créanciers sont décédés, ou n'ont pas été retrouvés par le Trésor Public, ou enfin des entreprises ayant été liquidées.

La valeur totale de ces admissions en non-valeur est la suivante :

* pour l'année 2019 :	28,39 €
* pour l'année 2020 :	88,28 €
Soit un total :	116,67 €

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour » dont 2 pouvoirs), d'accepter et d'autoriser les admissions en non-valeur

#### **2021.14DEC68 – DEMANDE DE DETR ET DE SUBVENTIONS LIEES A L'AMENAGEMENT DES ROUTE DE TREZEGUER ET ROUTE DE MILIZAC**

Rapporteur : Pascale ANDRE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du projet des travaux d'aménagement route de Trézéguer et route de Milizac, comprenant la mise en accessibilité de la voirie, l'amélioration de la desserte piétonne, la mise en sécurité, des subventions peuvent être sollicitées.

Ce type d'opération est susceptible d'être subventionné par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des opérations relevant d'une priorité n° 1 – Travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité, mais aussi d'autres éventuelles subventions selon les textes en vigueur.

La complétude du dossier exige un engagement du Conseil Municipal qui doit approuver cette demande de subventions pour en solliciter l'attribution.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les demandes de subventions auprès des différents organismes (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou autres subventions, d'autoriser Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer les dossiers et à signer tous les documents afférents à ce

projet d'aménagement route de Trézéguer et route de Milizac

#### **2021.14DEC69 – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2022 A 2025**

Rapporteur : Joseph RAGUÉNÈS

Monsieur Joseph RAGUÉNÈS explique qu'à la suite d'une consultation en procédure adaptée pour l'entretien de la voirie sur la période 2022-2025, il convient d'autoriser Madame le Maire :

- A conclure un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la commune et la société Binard pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), d'autoriser Madame le Maire à conclure un marché ayant pour objet l'entretien de la voirie entre la commune et la société Binard pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global.

#### **2021.14DEC70 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE**

Rapporteur : Joseph RAGUÉNÈS

Monsieur Joseph RAGUÉNÈS présente les données du rapport d'activités 2020.

Le SDEF est un syndicat mixte qui regroupe 269 des 277 communes du Finistère. Il assure l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de celles-ci.

Jean-Luc KERGLONOU et Joseph RAGUENES sont les deux représentants de la commune au sein du Comité Territorial du territoire du Pays d'Iroise. Afin de gérer les opérations au plus près du territoire, les élus représentants des communes se réunissent deux fois par an en Comité Territoriaux.

Le siège du SDEF est situé à Quimper et dispose également d'une antenne dans le Nord Finistère à Landivisiau.

Le SDEF dispose également de compétences optionnelles dont celle de l'éclairage public.

En tant que syndicat d'énergie, le SDEF est par ailleurs un acteur incontournable dans la transition énergétique. Il intervient notamment dans les domaines suivants :

- Développement des énergies renouvelables.
- Groupement d'achats d'énergie.
- Mutualisation des CEE.
- Audits énergétiques et conseil aux collectivités pour l'efficacité énergétique.

Pour information, au niveau de l'éclairage public, la commune compte 275 points lumineux qui sont reliés à 9 armoires de commande. Un entretien préventif a été réalisé en Juillet 2021. Un programme d'investissement annuel permet de rénover les installations les plus vétustes. 40 points lumineux sont aujourd'hui en Led.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2020 du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère

## **Informations**

### **Arbre de Noël**

Les retours sur l'organisation de ce premier arbre de Noël sont élogieux. Monsieur Joseph ARZEL remercie toutes les personnes qui ont pu contribuer à cette réussite.

### **Repas des aînés**

Le repas des aînés est reporté

### **Jardin social communal**

Monsieur Joseph ARZEL dresse un point d'étape sur le projet de jardin solidaire, en cours de réalisation.

En préambule, il remercie l'ensemble des personnes (bénévoles, élus) pour leur engagement sur ce projet, pour sa mise en valeur.

En décembre, des plantations d'arbres fruitiers ont été réalisées et le 7 janvier, une vingtaine d'arbres sera plantée en présence d'enfants de l'école Mac Orlan.

La partie sociale est en cours d'élaboration, en collaboration avec des partenaires tels que les « Les restos du Cœur » et la « Banque Alimentaire ». Une surface de 1500 à 2000 m<sup>2</sup> sera dédiée à la cultivation de potirons. A la récolte, les produits seront transformés pour confectionner soupes ou autres recettes, qui seront distribués en partenariat avec les associations de solidarité alimentaire aux personnes défavorisées.

D'autres réalisations sont en cours de réflexion pour compléter ce projet de jardin social.

### **Restauration site de l'Ermitage Saint Hervé**

Monsieur Joseph ARZEL présente un point d'étape sur le projet de restauration du site de l'Ermitage Saint Hervé.

Il a été fait appel à un maçon du patrimoine pour réaliser une estimation des travaux à réaliser.

Ainsi, les constats suivants ont été faits :

- La restauration du dôme de l'Ermite (espace entouré de pierres de tailles) est réalisable.
- La réhabilitation de la fontaine est à envisager pour retrouver son aspect originel
- La remise en état partiel est envisageable pour l'espace comprenant la mare en partie basse, un bassin à rouir (pour le lin et chanvre) entouré de lierre et de terre cachant des pierres de tailles mais aussi d'un pont et d'une retenue.

Madame le Maire ajoute que la commune a fait l'acquisition de cet espace en 2019 et qu'il convient d'être attentif à ce projet d'embellissement. Un élagage a été réalisé.

### **Recensement de la population**

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Trois agents recenseurs sont en cours de recrutement. La reconnaissance des districts se déroulera en janvier.

**Date du prochain conseil municipal :** jeudi 3 février

**Vœux à la population :** annulé

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h50.